

Un miracle, miraculeux, ou hasard ?

Posted on 24 janvier 2023 by Patrick Rouillier

Un **miracle** est un fait extraordinaire, dépourvu d'explication scientifique, qui est alors vu comme surnaturel attribué à une puissance divine. Il est accompli soit directement, soit par l'intermédiaire d'un serviteur de cette divinité.

Il s'agit là d'une notion religieuse non reconnue par la science, pour laquelle le concept de phénomène *inexplicable* (généralement associé aux miracles) n'existe pas. La science ne connaît que des phénomènes *inexpliqués*, c'est-à-dire non encore élucidés en l'état actuel du savoir.

Les phénomènes naturels

Durant des siècles les phénomènes naturels ont été le fait de la colère des dieux. Sécheresses, inondations, tempêtes, tremblements de terre avaient chacun leur dieu responsable qu'il fallait amadouer par des offrandes, des sacrifices animaux ou humains, des prières, ou des pénitences. Ce n'est qu'après le grand tremblement de terre de Lisbonne en 1755 que, notamment sous l'influence des philosophes des lumières, la cause divine de ces phénomènes a été mise en doute. La plupart des Lisboètes, après avoir vécu ce traumatisme et malgré leur ferveur catholique, ne parvinrent pas à comprendre comment leur Dieu avait pu condamner des milliers d'innocents à la mort. Si Dieu était bon, pourquoi aurait-il infligé ce châtiment divin à des milliers d'innocents ? Beaucoup de personnes ont donc tourné le dos à l'Église, et ont choisi les sciences et la raison, ce qui favorisa le développement des idées des Lumières. C'est un grand tournant dans l'histoire de la pensée puisque l'humain n'était plus soumis aux contingences divines mais aux lois de la nature. Ce qui jadis relevait du miracle dépendait maintenant de la nature.

Les guérisons miraculeuses.

Ce qui ressort de nos jours officiellement du miracle sont essentiellement les « guérisons miraculeuses » notamment au cours du célèbre pèlerinage à Lourdes. Pour éviter toute critique, l'église s'efforce de justifier le caractère miraculeux de ces guérisons en diligentant des enquêtes sérieuses par des médecins et des spécialistes indépendant. Si ceux-ci peuvent attester du caractère indéniablement miraculeux de ces guérisons l'église s'arroge le droit de les attribuer à une intervention divine, dieu récompensant la grande piété du malade. Il s'agit là d'un abus de pouvoir et de crédulité. Pourquoi ne pas attribuer cette guérison à Allah, Vishnou, ou autre dieu, ou encore à un phénomène encore non explicité par la science. Il existe pourtant des guérisons qui tiennent du miracle chez des patients

qui n'ont aucun attachement à quelque religion que ce soit !

Les apparitions

Encore un phénomène qui apparaît comme miraculeux. Dans les temps anciens c'étaient les dieux eux-mêmes qui apparaissaient à leurs disciples. Dieu est apparu à Moïse pour lui remettre les tables de la loi (gravée sur une pierre qui devait peser au moins 150 kilos). Il est apparu à Abraham avec le buisson ardent. Ensuite dieu ne s'est plus montré et c'est la vierge Marie qui c'est manifesté. Les apparitions mariales sont nombreuses. Elles sont gérées par :

Des éléments doctrinaux

- Les messages recueillis et les paroles du voyant ne doivent en aucun cas apporter une nouveauté théologique et spirituelle puisque la Révélation chrétienne est achevée à la mort du dernier apôtre (Jean).
- Rien ne doit être proposer de nouveau en matière liturgique, ce qui est du ressort exclusif du magistère de l'Église.
- Les paroles de la Vierge ne doivent en rien contrarier, compléter ou diminuer les traditions de l'Église catholique.
- Ces mêmes paroles ne doivent jamais contredire ou tenter de modifier le contenu de la Bible.
- Les évêques sont attentifs à deux choses notamment : les images symboliques servant à décrire la Trinité et la place et le rôle de la Vierge dans l'économie de salut

Des éléments humains

Le **moralité du voyant** (propension au mensonge, à l'affabulation, à la dissimulation, degré de sincérité, profession, sociabilité, voisinage, ancrage familial, antécédents judiciaires), ainsi que la **spiritualité du voyant** (*croyant, pratiquant, engagements ecclésiastiques et paroissiaux, membre d'un ordre ou d'une congrégation religieuse, parcours canonique : a-t-il déjà été sujet d'un procès ecclésiastique ?*) sont pris en compte. L'évêque prête une attention soutenue aux écrits du voyant, s'ils existent. L'Église s'intéresse également aux **antécédents psychiatriques** de la personne (hallucinations, internement par le passé).

Quelle est la position de l'Église sur les apparitions actuellement ?

Prudence, prudence et encore prudence ! Pourquoi ? Pour trois raisons au moins :



d'abord parce que l'Église veut discerner ces expériences charismatiques comme Jésus lui-même a perçu le « merveilleux » dans l'Évangile et il n'a pas hésité à mettre en garde plusieurs fois ses disciples à l'encontre des « faux prophètes ». Ensuite, une apparition, même reconnue, n'est jamais un objet de foi : vous pouvez être un bon catholique sans jamais croire une minute que la Vierge soit apparue à Lourdes ou à Fatima. Lorsque l'Église authentifie une apparition, elle ne dit pas que les fidèles doivent confesser cela, mais, simplement, de foi humaine, rien ne s'oppose, après vérification, à la foi et à l'enseignement catholique. Les croyants peuvent, s'ils le désirent, légitimement y adhérer. L'apparition reconnue devient ainsi un soutien spirituel mais ne complète en rien la Révélation biblique. Enfin, et contrairement à ce que l'on entend parfois, le pape n'engage jamais l'autorité de l'Église en matière de révélations privées, mais exclusivement en matière doctrinale et éthique.

Toute apparition est donc considérée comme une révélation privée ne pouvant remettre en cause les dogmes de l'Église. En fait elles sont racontées par des personnes isolées, sans témoins, et déjà à l'avance convaincues de la toute-puissance de Dieu.

Et la hasard dans tout cela ?

On peut considérer le hasard (ou du moins c'est comme cela que je le conçoit !) comme résultant de la rencontre de plusieurs séries causale si nombreuses et si complexes que nous ne sommes, en l'état de nos connaissances, incapable de les expliciter et donc de les prévoir. Voilà une définition qui s'applique parfaitement aux événements miraculeux sans avoir besoin de s'adresser au miracles, ni au divin !